



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 1 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: Carburant diesel - Total Power Power

Autres moyens d'identification

: 90420, 00344C

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Traitement pour carburant diesel.
Restriction d'usage: Aucune connue .

Famille chimique : Mélange.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

FPPF Chemical Company, Inc.

117 West Tupper Street
Buffalo, NY, USA 14201

No. de téléphone du fournisseur

: (800) 735-3773

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Consulter le fournisseur.

No. de téléphone en cas d'urgence

: Chemtrec 1-800-424-9300 (aux États-Unis); Chemtrec 703-527-3887 (extérieur des É. -U.).

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Liquide ambré clair à légèrement voilé. Odeur de solvant.

Dangers les plus importants: Liquide et vapeur inflammable. Peut être enflammé par des flammes nues ou des étincelles. Danger d'aspiration. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Risque de cancérogénicité - contient une matière qui risque de causer le cancer.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification de risque:

Liquide inflammable- Catégorie 3

Cancérogène - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (effets narcotiques)

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique - Catégorie 3 (respiratoire)

Toxicité par aspiration - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger



Mot indicateur

DANGER!



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 2 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Mentions de danger

Liquide et vapeur inflammable.
Susceptible de provoquer le cancer.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer une somnolence et des vertiges.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Se procurer les instructions avant utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant.
Utiliser des outils anti-étincelles.
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
Rincer la peau à l'eau/se doucher.
EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
En cas d'incendie: Utiliser eau pulvérisée, poudre chimique, CO2 ou mousse d'alcool pour l'extinction.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:
Risque d'être sensible aux décharges électrostatiques. La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	Solvant naphta (fraction des aromatiques)	64742-95-6	30.0 - 60.0



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 3 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Éther de dipropylène glycol monométhylrique	1-(2-méthoxypropoxy) -2-propanol DPGME	34590-94-8	10.0 - 30.0
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	Solvant naphta (fraction des aromatiques)	64742-94-5	1.0 - 5.0
1,2,4-triméthylbenzène	Pseudocumene	95-63-6	1.0 - 5.0
Triméthyl-1,3,5 benzène	mésitylène Triméthylbenzène	108-67-8	1.0 - 5.0
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	Acide nitrique, 2-éthylexyl ester	27247-96-7	1.0 - 5.0
Naphtalène	Boules anti-mites	91-20-3	0.1 - 1.0
2-éthylhexanol	2-éthylhexan-1-ol Alcool 2-éthylhexylique 2EH	104-76-7	0.1 - 1.0
Le composant solvant naphta aromatique lourd (pétrole) contient les produits chimiques suivants :			
Xylène (mélange d'isomères)	Diméthylbenzène	1330-20-7	<0.1
triméthylbenzène	Triméthylbenzène (mélange d'isomères) Méthylylènes	25551-13-7	<0.1
cumène	Pas disponibles.	98-82-8	<0.1
Triméthyl-1,2,3 benzène	Pas disponibles.	526-73-8	<0.1

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir. Danger d'aspiration. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement survient spontanément, garder la tête de la victime plus basse et vers l'avant afin de réduire le risque d'aspiration.
- Inhalation* : EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau* : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Contact avec les yeux* : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 4 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalé. Les symptômes comprennent la toux, l'essoufflement et une respiration sifflante. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. Peut provoquer une somnolence et des vertiges. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

Susceptible de provoquer le cancer. Les symptômes peuvent inclure une toux persistante, un essoufflement, des crachats de sang et une respiration sifflante. Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquement et le dégraissage de la peau.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

: Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

: Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

: Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les secteurs les plus bas. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

: Liquides inflammables - Catégorie 3

Produits de combustion dangereux

: Oxydes de carbone. Hydrocarbures polycycliques aromatiques. Hydrocarbures réactifs. oxydes d'azote. Aldéhydes. Autres vapeurs et fumées irritantes.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

: Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome. Ne pas entrer sans porter un équipement de protection spécialisé adapté à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue de feu complète) ne fournissent pas une protection adéquate. Une combinaison de protection contre les produits chimiques recouvrant l'ensemble du corps avec appareil de protection respiratoire autonome en mode pression positive (approuvée par le NIOSH ou équivalent) peut être nécessaire.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

: Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Empêcher l'eau d'écoulement provenant de l'extinction d'un feu ou de dilution de s'infiltrer dans les égouts, les drains, les réserves d'eau potable ou tout autre cours d'eau naturel. Aménager un barrage pour contrôler l'eau.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 5 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié, y compris un appareil respiratoire autonome. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infiltre dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour un déversement de liquides: absorber avec une matière inerte et non combustible comme le sable, pour ensuite la déposer dans des contenants adéquats. Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure. Mettre à la terre contenants et équipements de transfert pour éviter l'accumulation de statique. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Contacter les autorités locales compétentes.

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : En cas d'accident durant le transport aux États-Unis communiquez avec CHEMTREC au 1-800-424-9300 ou International au 1-703-527-3887. Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas ingérer. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Conditions d'un stockage sûr

- : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles : Oxydants forts, Acide perchlorique, Bases .



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 6 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	P/D	P/D	P/D	P/D
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	100 ppm (peau)	150 ppm (peau)	100 ppm (600 mg/m ³) (peau)	P/D
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	P/D	P/D	500 ppm (comme les distillats de pétrole, le naphte)	P/D
1,2,4-triméthylbenzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Triméthyl-1,3,5 benzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	25 ppm (isomères de triméthylbenzène) (limite finale)	P/D
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	P/D	P/D	P/D	P/D
Naphtalène	10 ppm (peau)	P/D	10 ppm ; 50 mg/m ³	15ppm; 75mg/m ³
2-éthylhexanol	P/D	P/D	P/D	P/D
Le composant solvant naphta aromatique lourd (pétrole) contient les produits chimiques suivants :				
Xylène (mélange d'isomères)	100 ppm	150 ppm	100 ppm (435 mg/m ³)	P/D
triméthylbenzène	25 ppm	P/D	25 ppm (limite finale)	P/D
cumène	50 ppm	P/D	50 ppm ; 245 mg/m ³ (Peau)	P/D
Triméthyl-1,2,3 benzène	25 ppm (isomères de triméthylbenzène)	P/D	P/D	P/D

Contrôles de l'exposition

Ventilation et mesures d'ingénierie

- : Utiliser du matériel électrique et de ventilation antidéflagrant. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 7 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Protection respiratoire** : Si les mesures d'ingénierie ne sont pas adéquates et des pratiques de travail ne soyez pas efficace dans l'exposition de contrôle à ce matériel, portent alors la protection respiratoire approuvée appropriée. Si la limite d'exposition TLV est dépassé, un respirateur homologué NIOSH/MSHA est conseillé. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.
- Protection de la peau** : Porter des gants/des vêtements de protection. Utiliser des vêtements résistants comme une combinaison, un tablier et des bottes, s'il y a risque d'exposition au produit afin d'éviter tout contact. L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.
- Protection des yeux/du visage** : Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou lunettes à coques anti-éclaboussures selon les normes du lieu de travail.
- Autre équipement de protection** : S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.
- Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Apparence** : Liquide ambré clair à légèrement voilé.
- Odeur** : Odeur de solvant.
- Seuil olfactif** : P/D
- pH** : P/D
- Point de fusion/point de congélation** : P/D
- Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** : >149°C / 300°F
- Point d'éclair** : 48.3°C / 119°F
- Point d'éclair, méthode** : Coupelle fermée, Tag
- Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)** : Plus lent que l'acétate de n-butyle
- inflammabilité (solide, gaz)** : S/O
- Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)** : P/D
- Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)** : P/D
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Propriétés explosives** : P/D
- Tension de vapeur** : <4mm Hg @ 20°C
- Densité de vapeur** : >1
- Densité relative / Poids spécifique** : 0.891
- Solubilité dans l'eau** : Partiellement soluble.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 8 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres solubilité(s) : P/D
Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile : P/D

Température d'auto-inflammation : P/D

Température de décomposition : P/D

Viscosité : P/D

Matières volatiles (% en poids) : 90%

Composés organiques volatils (COV) : P/D

Pression absolue du récipient : S/O

Distance de projection de la flamme : S/O

Autres observations physiques/chimiques : Aucun rapporté par le fabricant.

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : N'est normalement pas réactif.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Risque de réactions dangereuses

: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter : Tenir à l'écart des étincelles, des flammes et de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

Matériaux incompatibles : Oxydants forts, Acide perchlorique, Bases.

Produits de décomposition dangereux

: Aucun rapporté par le fabricant. Se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation : OUI

Voies d'entrée - peau et yeux : OUI

Voies d'entrée - ingestion : OUI

Voies d'exposition - absorption cutanée : OUI

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 9 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- : L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Les symptômes incluant: Irritation respiratoire supérieure, toux, étournement, démarche ébrieuse, vertige, somnolence, difficulté à articuler. nausée et possiblement la dépression du système nerveux.

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Le danger d'aspiration - le matériel peut causer l'inflammation ou les dommages du poumon s'il entre des poumons par le vomissement ou l'avalément.

Signes et symptômes - peau : Risque de causer l'assèchement ou le dégraissage de la peau.

Signes et symptômes - yeux : Le contact oculaire direct peut causer une légère irritation passagère.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification :

Cancérogénicité - Catégorie 2

Susceptible de provoquer le cancer.

Contient de la naphtaline. La naphtaline est classée comme cancérogène Group 2B par IARC et Group 2 (Reasonably anticipated) par NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : N'est pas classifiable comme toxique pour la reproduction

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur cutané.
Ne devrait pas être un sensibilisant respiratoire.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Yeux, peau, système respiratoire, appareil digestif, système nerveux central, système sanguin.

Ce produit est classé comme dangereux en vertu des règlements américains de l'OSHA (29 CFR 1910.1200) (2012) Hazcom et du règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT) 2015).

Classification

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique -Catégorie 3

Peut provoquer une somnolence et des vertiges.

Peut irriter les voies respiratoires.

N'est pas classifié en termes de toxicité spécifique pour les organes cibles, (exposition répétée).

Maladies aggravées par une surexposition

- : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.

Substances synergiques

- : Aucun rapporté par le fabricant.

Données toxicologiques

- : Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:
ETA inhalation (vapeurs) =35.06mg/L/4H

Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 10 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom chimique	CL50(4hr)	DL50	
	inh. rat	(Oral, rat)	(cutané, lapin)
Solvant naphtha (fraction des aromatiques légers)	>17.7mg/L/4H (vapeur)	8400 mg/kg	>3160 mg/kg
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	> 3 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité)	5120 mg/kg	9480 mg/kg
Solvant naphtha (fraction des aromatiques lourds)	> 17.1 mg/L/4 heures	> 6000 mg/kg	> 3160 mg/kg
1,2,4-triméthylbenzène	18 mg/L	5000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Triméthyl-1,3,5 benzène	24 mg/L (vapeur)	23 000 mg/kg	> 3160 mg/kg
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	> 14 mg/L	> 9600 mg/kg	> 4800 mL/kg
Naphtalène	Pas d'information disponible.	490 mg/kg	>20,000 mg/kg
2-éthylhexanol	≥ 1.2, < 5.3 mg/L (aérosol)	2052 mg/kg	> 3000 mg/kg (Aucune mortalité)
Le composant solvant naphtha aromatique lourd (pétrole) contient les produits chimiques suivants :			
Xylène (mélange d'isomères)	6350 ppm (27.6 mg/L) (vapeurs)	3253 mg/kg	12 180 mg/kg
triméthylbenzène	18 - 24 mg/L (vapeur)	8970 mg/kg	> 3160 mg/kg
cumène	8000 ppm; (39 mg/L) (vapeur)	2260 mg/kg	10 627 mg/kg
Triméthyl-1,2,3 benzène	P/D	P/D	P/D

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Voir les tableaux suivants pour les données écotoxiques pour chaque ingrédient.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 11 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	9.22 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 10,000 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	3.6 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	12.52 mg/L (poisson rouge)	P/D	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	2 mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	8.2 mg/L (truite arc-en-ciel)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	7.72 mg/L (Vairon à grosse tête) (Références croisées)	P/D	Aucun(e).
cumène	98-82-8	4.5 mg/L (truite arc-en-ciel)	0.38mg/L QSAR	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0.96 mg/L (saumon rose)	0.12mg/L (40 jours) (saumon rose)	Aucun(e).
2-éthylhexanol	104-76-7	17.1 mg/L (ide mélanote)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	6.16 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	1919 mg/L (daphnie magna)	≥ 0.5 mg/L	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	1.1 mg/L (Puce d'eau)	P/D	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	3.6mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	6 mg/L (daphnie magna)	0.4mg/L	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	> 12.6 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 9.56 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	2.7 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	0.4 mg/L (Références croisées)	Aucun(e).
cumène	98-82-8	2.14 mg/L/24hr (daphnie magna)	0.35mg/L	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	3.4 mg/L/ (Puce d'eau)	0.6mg/L	Aucun(e).
2-éthylhexanol	104-76-7	39 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 12 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	P/D	P/D	P/D
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	> 969 mg/L/72hr (algues vertes)	969 mg/L/72hr	Aucun(e).
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	7.2 mg/L/72 heures (algues vertes)	0.22 mg/L/72 heures (algues vertes)	Aucun(e).
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	2.356mg/L/96hr QSAR	P/D	Aucun(e).
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	3.191 mg/L/96hr (algues vertes) (QSAR)	P/D	Aucun(e).
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	1.57 mg/L/72hr (algues vertes)	12.6 mg/L/72hr	Aucun(e).
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	3.2 - 4.9 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).
triméthylbenzène	25551-13-7	5.7 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	0.38 mg/L/72hr (Références croisées)	Aucun(e).
cumène	98-82-8	1.29 mg/L/72hr (algues vertes)	0.73mg/L	Aucun(e).
Naphtalène	91-20-3	0.4mg/L/72hr (Diatomé marine)	P/D	Aucun(e).
2-éthylhexanol	104-76-7	11.5 mg/L/72hr (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Potentiel de bioaccumulation

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Voir les données suivantes pour renseignements sur les ingrédients.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 13 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	2.1 - 6(calculé)	10 - 2500
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	0.0061	< 1
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	2.9 - 6.1	Pas d'information disponible.
1,2,4-triméthylbenzène	3.78	31 - 275
Triméthyl-1,3,5 benzène	3.6 - 3.93	23 - 328
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	5.24	Pas d'information disponible.
Xylène (mélange d'isomères)	3.12 - 3.2	50 - 58
triméthylbenzène	3.63	42 - 328
cumène	3.55 à 23 °C	224
Naphtalène	3.7	427
2-éthylhexanol	2.9	30

Mobilité dans le sol : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Effets nocifs divers sur l'environnement

- : Les caractéristiques écologiques de ce produit n'ont pas été entièrement analysés. Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

- : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Méthodes d'élimination

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 14 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique)	3	III	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 L / 119 Gallons ou moins chacun). Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
Canada (TMD)	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Naphta aromatique)	3	III	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Cette matière peut être expédiée comme une matière non réglementée lorsqu'elle est placée dans un petit contenant (<450 Litres) tout en respectant les exigences de l'article 1.33 du TMD. Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG.				
ICAO/IATA	UN1993	Flammable liquid, n.o.s. (Aromatic Naphtha)	3	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	En référence à l'instruction d'emballage OACI/IATA				
IMDG	UN1993	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Aromatic Naphtha)	3	III	
IMDG Informations supplémentaires	Consulter le Code IMDG pour les exceptions.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- : Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer.

Dangers pour l'environnement

- : Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

- : Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 15 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Oui	P/D	S/O	Non	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Oui	P/D	P/D	Non	Non
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Oui	P/D	S/O	Oui	Non
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Oui	S/O	S/O	Non	Non
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Oui	S/O	S/O	Non	Non
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Oui	100 lb/ 45.4 kg	S/O	Oui	Non
triméthylbenzène	25551-13-7	Oui	S/O	S/O	Non	Non
cumène	98-82-8	Oui	5000 lb/ 2270 kg	S/O	Oui	Non
Naphtalène	91-20-3	Oui	100 lb/ 45.4 kg	P/D	Oui	Oui
2-éthylhexanol	104-76-7	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Triméthyl-1,2,3 benzène	526-73-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Inflammable ; Danger par aspiration; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ; Cancérogénicité .

Selon SARA Sections 311 et 312 , EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Solvant naphta (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	Non	N'est pas listée	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	No	No	No	No
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	Non	N'est pas listée	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
triméthylbenzène	25551-13-7	Non	N'est pas listée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
cumène	98-82-8	Non	Cancérogène	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Naphtalène	91-20-3	Non	Cancérogène	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2-éthylhexanol	104-76-7	Non	S/O	Non	Oui	Non	Non	Oui	Non
Triméthyl-1,2,3 benzène	526-73-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 16 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Canadian Information:

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL). Classification SIMDUT: Voir Section 2.

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>European EINECs</u>	<u>Australia AICS</u>	<u>Philippines PICCS</u>	<u>Japan ENCS</u>	<u>Korea KECI/KECL</u>	<u>China IECSC</u>	<u>NewZealand IOC</u>
Solvant naphtha (fraction des aromatiques légers)	64742-95-6	265-199-0	Present	Présent	(9)-1698	KE-31662	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Éther de dipropylène glycol monométhylrique	34590-94-8	252-104-2	Présent	Présent	(7)-97; (2)-426	KE-12230	Présent	HSR001402
Solvant naphtha (fraction des aromatiques lourds)	64742-94-5	265-198-5	Present	Présent	(3)-7	KE-31656	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
1,2,4-triméthylbenzène	95-63-6	202-436-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34410	Present	HSR001382
Triméthyl-1,3,5 benzène	108-67-8	203-604-4	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34411	Present	HSR001229
Nitrate d'éthyl-2 hexyle	27247-96-7	248-363-6	Present	Présent	(2)-3598	KE-13803	Present	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Xylène (mélange d'isomères)	1330-20-7	215-535-7	Present	Présent	(3)-60; (3)-3	KE-35427	Present	HSR000983
triméthylbenzène	25551-13-7	247-099-9	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34408	Present	Peut être utilisé en tant que composant dans un produit couvert par un standard de groupe mais n'est pas approuvé pour une utilisation en tant que produit chimique individuel.
cumène	98-82-8	202-704-5	Present	Présent	(3)-32; (3)-22	KE-23957	Present	HSR001184



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 17 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Naphtalène	91-20-3	202-049-5	Present	Présent	(4)-311	KE-25545	Present	HSR001287
2-éthylhexanol	104-76-7	203-234-3	Présent	Présent	(2)-217	KE-13766	Présent	HSR001386
Triméthyl-1,2,3 benzène	526-73-8	208-394-8	Present	Présent	(3)-7; (3)-3427	KE-34409	Present	HSR004095

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Légende

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
AICS: inventaire australien des Substances Chimiques
CA: California
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
SNC: Système nerveux central
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
CE50: Concentration effective 50%.
EINECS: Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
CEN : existantes et les nouvelles substances chimiques
EPA: Environmental Protection Agency
HSDB: Hazardous Substances Data Bank
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
Inh: Inhalation
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
KECI Coréen : substances chimiques existantes Inventaire
KECL Coréen : produits chimiques existants Liste
CL: Concentration létale
DL: Dose létale
MA: Massachusetts
MN: Minnesota
MSHA: Mine Safety and Health Administration
S/O: Sans objet
P/D: Pas disponible
NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
NOEC: Concentration sans effet observé
NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
NJ: New Jersey
NOEC: Concentration sans effet observé
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PA: Pennsylvania
PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
PICCS: Philippine inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
RI: Rhode Island
RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
TPQ: Threshold Planning Quantity
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail



Carburant diesel - Total Power

Date de révision de la FS (mm/jj/aaaa): 04/02/2020

Page 18 de 18

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Références : Fiches de données de sécurité du fabricant.
OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances
European Chemicals Agency, Classification Legislation

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 04/02/2020

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée pour:

FPPF Chemical Company, Inc.
117 West Tupper Street
Buffalo, NY, USA 14201
Telephone: 1-800-735-3773
Please direct all enquiries to FPPF Chemical Company

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. FPPF Chemical Company, Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de FPPF Chemical Company, Inc.

FIN DU DOCUMENT